PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE
AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Les statuts déposés ou approuvés de l'association et le numéro de SIRET (obligatoire).
2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondante à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
7. Le plus récent compte-rendu de l'Assemblée Générale approuvé
8. Le compte-rendu financier : bilan qualitatif de l'action réalisée + bilans
9. L'attestation d'assurance
10. L'annexe 4-bis Moyens Humains / adhérents

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE TRAITÉS